

Concours pour l'accès au corps des attachés économiques

Session 2020

Rapport de la présidente du Jury

Huit postes étaient ouverts au titre de l'année 2020 dans le cadre d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques dont l'ouverture a été autorisée par arrêté en date du 4 septembre 2019 du ministre de l'économie et des finances.

Le jury était constitué de M Grégory Brousseau, sous-directeur de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, de M. Pierre Moussy, Conseiller économique, chef de la mission Parlement européen des ministères économiques et financiers, vice-président, et de Mme Françoise Meley, Conseillère économique, Inspectrice générale adjointe de la Direction générale du Trésor ; cette dernière avait la qualité de présidente.

199 candidats se sont inscrits par la télé-procédure mise en place (100 candidats étaient éligibles). 63 candidats se sont présentés à l'ouverture des épreuves écrites (20 janvier 2020) à l'issue desquelles 25 d'entre eux ont été déclarés admissibles dont 23 se sont présentés aux épreuves orales qui se sont déroulées, compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire, soit en visioconférence (10) soit en présentiel (13) et ont eu lieu les 30 juin, 1^{er}, 2 et 3 juillet 2020.

Les 8 postes ouverts ont été pourvus et une liste complémentaire de deux candidats a été établie.

1) Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites étaient au nombre de trois : un questionnaire à choix multiples (une heure ; coefficient 1) ; une version anglaise (une heure ; coefficient 1) ; et la rédaction d'une note de synthèse (quatre heures ; coefficient 3). Pour chacune des épreuves, les notes inférieures à 8 étaient éliminatoires.

1.1) Questionnaire à choix multiples (QCM)

Ayant pour objet de vérifier la connaissance des grandes données économiques et financières de référence, le QCM était constitué de 60 questions permettant de tester les connaissances des candidats sur plusieurs thématiques : économie française, questions européennes, connaissance du Ministère et de la DG Trésor, questions internationales et multilatérales. Le barème était de 2 points par réponse exacte, aucun point en l'absence de réponse et -1 point par réponse fausse.

Cette épreuve a été assez sélective (21 candidats éliminés sur 64, soit 33%).

Les notes se sont échelonnées de -2,17 à 16,33/20, la moyenne s'établissant à 8,58/20. Elle a été réussie par des candidats qui disposaient d'un bon socle de connaissances dans ces domaines, mais qui avaient également préparé cette épreuve (en utilisant notamment les annales des concours de 2016 et 2018), et qui ont su maximiser leur résultat en gérant la prise de risque entre non réponse et réponse fausse.

1.2) Traduction écrite en français d'un texte en anglais

La version anglaise était un article extrait du journal « Financial Times » du 15 novembre 2019, intitulé « *US and China struggle to finalise « phase one » trade deal* ».

Ce texte de 553 mots portait sur l'une des étapes de négociations entre les Etats-Unis et la Chine dans le cadre de la « guerre » commerciale qui oppose ces deux pays.

Le texte ne comportait pas de difficultés grammaticales majeures : l'enjeu était de parvenir à le traduire intégralement en une heure, le temps disponible ne permettant guère de revenir sur une traduction qui demandait donc à être spontanée.

La moyenne générale de 11,05/20 montre que le texte a été généralement compris par les candidats, dont les notes se sont échelonnées de 2 à 16,5/20. 12 candidats ont obtenu une note inférieure à 8.

1.3) Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur le champ de compétence de la direction générale du Trésor

Le sujet consistait à préparer l'intervention de la Directrice Générale du Trésor devant les chefs de services économiques de nos ambassades en Europe sur « *Les priorités françaises pour le nouveau cycle institutionnel européen dans le domaine de la politique industrielle, de la concurrence et du numérique* ». A partir des seuls documents fournis aux candidats, il s'agissait de rédiger une note de synthèse de 4 à 6 pages comportant des éléments de contexte et une proposition d'éléments de langage synthétiques à relayer auprès de leurs interlocuteurs dans leur pays de résidence.

Le dossier comportait 47 pages. Du fait du caractère varié des documents et de leur densité, le candidat devait effectuer un travail important de sélection, d'analyse, de mise en cohérence et de synthèse des différents textes. Par-delà les exigences formelles essentielles attendues pour ce type de note (structuration du développement, maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe, clarté de l'expression), le jury s'est attaché à la qualité de l'argumentaire développé par les candidats.

L'éventail des notes a été large, allant de 0 (copie blanche) ou 2 (si on ne compte pas la copie blanche) à 15,5/20, la moyenne s'établissant à 8,16/20. 29 candidats ont eu des notes éliminatoires, inférieures à 8/20. Cette épreuve a été plus sélective que le QCM.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées tenaient à l'absence de plan (alors qu'il était suggéré dans l'intitulé du sujet), l'omission d'éléments clés (de nombreuses copies ont omis de traiter le thème de la concurrence), à des confusions sur des notions économiques de base ou des institutions (répartition des rôles entre Commission et Etats membres), à des défauts de mise en perspective, à des synthèses partielles ou encore à des problèmes de structuration du raisonnement. Certains candidats ont fait des synthèses correctes mais sans apporter de plus-value professionnelle, en omettant d'explicitier les priorités françaises (thème pourtant central du sujet), ou de fournir les éléments de langage demandés alors qu'il s'agissait de rédiger une note administrative à vocation opérationnelle. Les meilleures copies témoignaient non seulement d'une synthèse maîtrisée du sujet et d'une capacité de réflexion critique, mais apportaient aussi des éléments directement utilisables par le destinataire de la note.

A l'issue des épreuves écrites, 25 candidats ont été déclarés admissibles, le seuil d'admissibilité étant fixé à 10,15/20, une fois les coefficients appliqués à chacune des épreuves.

2) Epreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission consistait en un entretien d'une demi-heure (coefficient 5). Afin de favoriser l'intégration de candidats maîtrisant une langue rare, ces derniers pouvaient passer une épreuve facultative de russe, arabe ou chinois ; seuls comptaient les points au-dessus de 10 sur 20, lesquels s'ajoutaient à la somme des points obtenus aux épreuves écrites et orale obligatoires.

2.1) Epreuve orale obligatoire

L'entretien visait à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, son niveau d'expertise, sa capacité et son potentiel pour exercer des fonctions d'attaché économique, sa personnalité et ses aptitudes ainsi que sa motivation pour dérouler une carrière à l'étranger, y compris dans des pays réputés difficiles. Pour conduire cet entretien, qui avait pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours professionnel, le jury disposait d'un dossier constitué préalablement par le candidat en vue de la « *Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)* ».

La majorité des candidats a su maîtriser la durée de dix minutes de l'exposé initial. Les meilleurs exposés ont été ceux des candidats qui ont su à la fois s'extraire du RAEP en ne se limitant pas à une description de leurs activités, mettre en cohérence et en perspective leur expérience professionnelle pour présenter, de façon structurée, leurs compétences et leurs motivations forgées au cours de leurs expériences, et mettre en évidence les enseignements personnels et professionnels qu'ils avaient pu en retirer. Les candidats ayant fait preuve d'une véritable réflexion personnelle, à partir d'expériences concrètes, sur leur environnement professionnel ont généralement mieux réussi l'épreuve.

A l'inverse, les candidats qui se sont contentés d'une présentation chronologique et descriptive de leur parcours, sans mise en perspective et/ou n'ont pas respecté le temps alloué de 10 minutes, ont été pénalisés.

Les questions ont porté sur des éléments du parcours des candidats qui n'avaient pas été épuisés par le RAEP ni par l'exposé et ont surtout visé à évaluer : i) leur aptitude au management, à l'animation et à la conduite d'équipes, ii) leur capacité à s'adapter à leur environnement, iii) leur maîtrise ou leur capacité à maîtriser le périmètre des expertises métiers que requièrent les fonctions d'un attaché économique, iv) la qualité de leurs analyses et de leur jugement, v) leur appétence à poursuivre durablement une carrière à l'étranger.

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale obligatoire (12,91/20), qui s'échelonnent de 8 à 17/20 traduit un bon niveau général. Le profil ou le parcours professionnel de certains candidats présentait toutefois des lacunes, qui se sont généralement retrouvées dans leur note d'épreuve orale d'admission. Certaines prestations ont par ailleurs été jugées insuffisantes, démontrant soit un manque de préparation à l'épreuve et/ou une faible connaissance des missions et des activités de la DG Trésor et de son réseau international, soit présentant une argumentation peu convaincante quant à l'aptitude à exercer des fonctions à l'étranger ou à piloter des équipes. Enfin, certains candidats se sont mis maladroitement en avant, traduisant une maturité insuffisante ou un manque de discernement sur leur positionnement.


2.2) Epreuve facultative de langue « rare »

Seuls trois candidats ont passé cette épreuve en comparaison avec 2018 (12 l'avaient tenté). Un candidat a passé l'épreuve de mandarin et deux celle de langue russe. L'épreuve consistait en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte.

Le fait de passer l'épreuve facultative en langue « rare », a joué un rôle en améliorant le rang de classement final d'un candidat.

Le jury tient à remercier tout particulièrement les correcteurs de la note de synthèse, les correcteurs de la version anglaise et des épreuves de langues rares, ainsi que l'équipe du bureau RH2 et les équipes du Secrétariat général du ministère pour l'excellente organisation du concours.




Françoise MELEY
Présidente du Jury

